



FORCE OUVRIÈRE
DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

LE LICENCIEMENT, UN OUTIL DE GESTION ?

Suite aux annonces présidentielles, **l'avant-projet de loi relatif à l'adaptation de nos outils de gestion de la crise sanitaire** prévoit la possibilité de licencier les personnels soignants et les sapeurs-pompiers non vaccinés contre la Covid-19.

Comment peut-on imaginer remercier ainsi, ceux qui sont en première ligne depuis le début de cette épidémie, mais aussi quotidiennement au service de la population, alors que nous avons manqué de masques et autres équipements de protection en début de cette crise sanitaire ?

D'autant plus, que les nouvelles mesures du pass sanitaire vont porter atteintes à nos libertés, et fortement bouleverser la vie quotidienne de ceux qui ne souhaitent pas se faire vacciner.

ET BIENTOT, LA FIN DES REGIMES SPECIAUX ...

Si les conditions sont réunies le Président de la République a déclaré qu'il souhaite engager une réforme des retraites avec, la suppression des régimes spéciaux pour les nouveaux salariés entrants et un âge de départ à la retraite plus tardif.

Les sapeurs-pompiers professionnels ont un régime spécial, tout comme leur métier (métier à risques, temps de travail jusqu'à 2256 heures de présence, violences subies, sur-cotisations salariales, inégalités indemnitaires suivants les départements, ...)

FO SIS S'OPPOSE AU LICENCIEMENT DES AGENTS, ET LA DESTRUCTION DE NOS RETRAITES !

Paris le 19 juillet 2021, le Bureau National FOSIS.